LES ARRÊTS DE TRAVAIL **AU QUÉBEC** BILAN POUR L'ANNÉE 2021





Les arrêts de travail au Québec Bilan pour l'année 2021 Rédaction Direction des études et de l'information sur le travail du ministère du Travail.

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

ISBN: 978-2-555-00227-2 (PDF)

© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

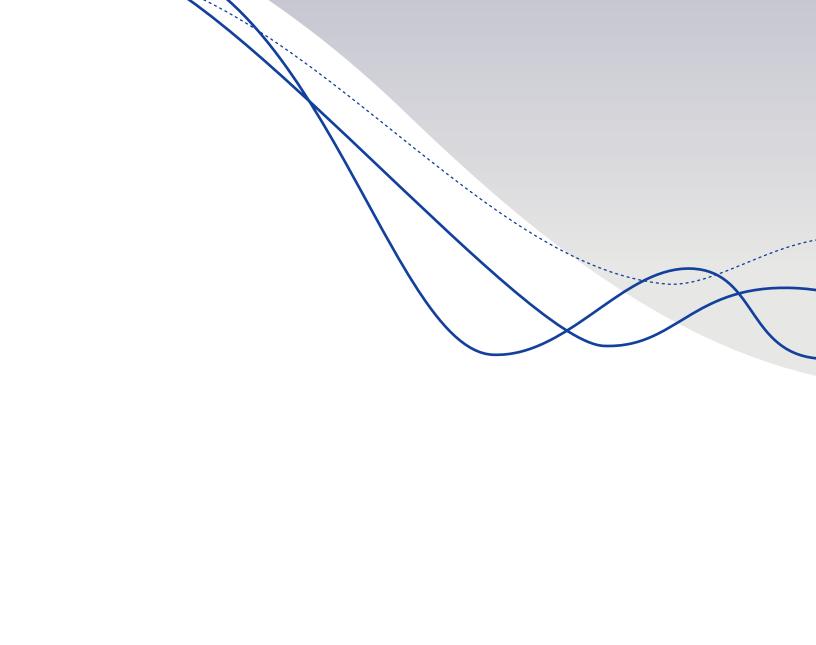
Faits saillants	4
Arrêts de travail selon la compétence législative	
Arrêts de travail selon le secteur d'origine	11
Arrêts de travail selon le secteur d'activité économique	15
Arrêts de travail selon l'affiliation syndicale	19
Arrêts de travail selon la nature, les circonstances et les points en litige	21
Arrêts de travail selon la région administrative, le mois de déclenchement et la durée	25
Conclusion	33
ANNEXE 1 – Graphiques	35
ANNEXE 2 – Liste des grèves et des lockout ayant eu lieu en 2021	39
ANNEXE 3 – Définition des concepts	51

Tableau 1

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2	Arrêts de travail de compétence provinciale au Québec, de 2012 à 20218
Tableau 3	Arrêts de travail de compétence fédérale au Québec, de 2012 à 20219
Tableau 4	Arrêts de travail de compétence provinciale dans le secteur privé au Québec, de 2012 à 2021
Tableau 5	Arrêts de travail de compétence provinciale dans le secteur public au Québec, de 2012 à 2021
Tableau 6	Arrêts de travail au Québec selon les secteurs d'activité économique, 202116
Tableau 7	Arrêts de travail au Québec selon l'affiliation syndicale
Tableau 8	Arrêts de travail au Québec selon la compétence et la nature, 202122
Tableau 9	Circonstances entourant les arrêts de travail au Québec, 202123
Tableau 10	Arrêts de travail au Québec selon les principaux points en litige, 202124
Tableau 11	Arrêts de travail au Québec selon la région administrative, 202126
Tableau 12	Arrêts de travail au Québec selon le mois, 202128
Tableau 13	Arrêts de travail ayant pris fin en 2021 au Québec, selon la durée en jours ouvrables29
Tableau 14	Arrêts de travail ayant pris fin en 2021 au Québec, selon le nombre de travailleurs en cause
Tableau 15	Arrêts de travail ayant pris fin en 2021 au Québec, selon les jours-personnes perdus31
LISTE	E DES GRAPHIQUES
Graphique 1	Nombre d'arrêts de travail observés en cours d'année au Québec, de 2012 à 202136
Graphique 2	Nombre de travailleurs touchés par un arrêt de travail au Québec, de 2012 à 202137
Graphique 3	Nombre de jours-personnes perdus en raison d'un arrêt de travail au Québec, de 2012 à 202138

Données globales sur les arrêts de travail au Québec, de 2012 à 2021......6



FAITS SAILLANTS

L'année 2021 : hausse du nombre d'arrêts de travail déclenchés et du nombre de jours-personnes perdus

- Le nombre d'arrêts de travail déclenchés en 2021 a atteint 167, alors qu'il s'élevait à 28 en 2020, ce qui est six fois plus que l'année précédente.
- Par ailleurs, si l'on se penche sur le nombre d'arrêts de travail en cours pour l'année 2021, on constate que celui-ci s'élève à 170. En comparaison, ce chiffre n'était que de 34 en 2020. Cela signifie que le nombre d'arrêts de travail en cours a connu une hausse de 136 par rapport à l'année précédente. Ces données sont illustrées dans le tableau 1 et complétées par les graphiques de l'annexe 1.
- Le nombre de travailleurs touchés est passé de 18 951 en 2020 à 260 986 en 2021. Parallèlement, le nombre de jours-personnes perdus a également connu une hausse substantielle, passant de 145 406 en 2020 à 789 839 en 2021. Cette hausse est principalement liée à la grève dans le secteur des services d'enseignement. Dans ce secteur, 180 954 travailleurs ont été touchés. De plus, 69 377 travailleurs ont été affectés dans le secteur des services de santé et des services sociaux (voir le tableau 6).
- En 2021, l'une des principales raisons des grèves dans le secteur de l'enseignement au Québec était l'expiration des conventions collectives. Les négociations pour le renouvellement de ces conventions étaient dans une impasse, ce qui a poussé les enseignants et autres professionnels de l'éducation à manifester pour obtenir, entre autres, des augmentations salariales (voir le tableau 10). Tous secteurs confondus, environ 260 730 travailleurs ont été touchés en raison du renouvellement des conventions (voir tableau 9). Pour les autres, il s'agissait de la négociation d'une première convention.

- En 2021, la pandémie de COVID-19 a entraîné des répercussions significatives sur le marché du travail au Québec, qui sont perceptibles dans toutes les statistiques, lesquelles ont dépassé la moyenne des dix dernières années. Plus précisément, 789 839 jours-personnes ont été perdus en 2021, soit le nombre le plus élevé depuis 2015. En comparaison, en 2015, un total de 1 307 219 jours-personnes perdues ont été enregistrés. On constate une tendance à la hausse des jours-personnes perdus lors des années de négociations dans les secteurs public et parapublic, plus précisément en santé et dans le secteur de l'éducation. Notons que 2015 et 2021 ont été des années de négociations importantes dans ces secteurs. Ces chiffres révèlent une augmentation continue du nombre de jours-personnes perdus au cours des dernières années (voir le graphique 3 dans les annexes).
- La durée moyenne des arrêts de travail en jours ouvrables a été de 25 jours en 2021. Ce chiffre est légèrement inférieur à celui des arrêts de travail observés au cours des quatre années précédentes. En effet, la durée moyenne des arrêts de travail était de 29 jours en 2020, de 28 jours en 2019 et de 27 jours en 2018 et 2017. Plusieurs facteurs peuvent expliquer la hausse des arrêts de travail en 2021, dont la pandémie de COVID-19 et la pénurie de main-d'œuvre, lesquelles ont exercé une pression supplémentaire sur le marché du travail. La Prestation canadienne d'urgence (PCU) pourrait également avoir joué un rôle important en ayant soutenu financièrement les travailleurs durant cette période¹. Les vagues successives d'infections ont contraint le gouvernement à renforcer à plusieurs reprises les mesures sanitaires. La pandémie a probablement aussi influencé les négociations dans les secteurs public et parapublic, notamment les secteurs des centres de la petite enfance et de l'éducation².

^{1.} Voir Les effets de la disponibilité de la main-d'œuvre sur les relations de travail en milieu syndiqué et la vie syndicale dans le secteur privé au Québec : avant et depuis la pandémie de la Covid-19 par Florence Blain, p.105, 2023.

Voir Travailleurs recevant des paiements du programme de la Prestation canadienne d'urgence en 2020, Statistique Canada, 2021, https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2021001/article/00021-fra.htm. Voir Postes vacants, employés salariés et taux de postes vacants selon les provinces et territoires, données mensuelles désaisonnalisées, Statistique Canada, 2021, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410043201

^{2.} Voir le Bulletin annuel du marché du travail au Québec, 2023, Direction de l'analyse et de l'information sur le marché du travail du Secteur de l'emploi du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, <u>Bulletin du marché du travail au Québec – Bulletin annuel 2023 (quebec.ca)</u>

TABLEAU 1

DONNÉES GLOBALES SUR LES ARRÊTS DE TRAVAIL AU QUÉBEC, DE 2012 À 2021

Année	Conflits déclenchés dans l'année	Conflits en vigueur au cours de l'année	Travailleurs touchés³	Nombre moyen de travailleurs touchés par conflit	Jours- personnes perdus	Pourcentage travaillé % ⁴	Durée moyenne en jours ouvrables
2012	58	68	9 070	133	245 172	0,02	37
2013	76	84	179 229	2 134	957 323	0,10	121
2014	56	99	27 424	277	252 188	0,03	120
2015	110	154	302 470	1 964	1 307 219	0,13	75
2016	102	145	30 335	209	274 939	0,03	28
2017	186	197	175 530	891	651 974	0,06	27
2018	100	222	20 781	94	408 868	0,04	27
2019	62	71	12 320	174	267 667	0,02	28
2020	28	34	18 951	557	145 406	0,01	29
2021	167	170	260 986	1 535	789 839	0,07	25
Moyenne	95	124	103 710	795	530 060	0,05	52

Note : Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

^{3.} Le nombre de travailleurs touchés et celui des jours-personnes perdus sont liés aux arrêts de travail observés en cours d'année.

^{4.} La moyenne annuelle du temps travaillé est calculée à partir des données de l'Enquête sur la population active, publiées par Statistique Canada. Les travailleurs salariés du secteur agricole ne sont pas pris en considération.

ARRÊTS DE TRAVAIL SELON LA COMPÉTENCE LÉGISLATIVE

Plusieurs lois, notamment le Code du travail et le Code canadien du travail, encadrent les rapports collectifs du travail selon les activités des entreprises visées. En ce qui concerne les arrêts de travail ayant eu lieu au Québec durant les dix dernières années, la ventilation basée sur la compétence législative (voir les tableaux 2 et 3) montre que la presque totalité de ces arrêts a eu lieu dans des entreprises et des organismes dont les relations du travail étaient régies par le Code du travail, soit dans des organisations de compétence provinciale (voir le tableau 2).

ARRÊTS DE TRAVAIL DE COMPÉTENCE PROVINCIALE AU QUÉBEC, DE 2012 À 2021

Année	Nombre de conflits	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours- personnes perdus	Part (%) annuelle des jours- personnes perdus
2012	66	97,1	8 805	97,1	242 018	98,7
2013	84	100,0	179 229	100,0	957 323	100,0
2014	99	100,0	27 424	100,0	252 188	100,0
2015	152	99,0	302 342	100,0	1 305 690	99,9
2016	144	99,3	30 156	99,4	247 439	90,0
2017	196	99,5	175 100	99,8	650 684	99,8
2018	219	98,6	18 629	90,1	381 658	92,8
2019	67	94,7	8 557	69,5	242 313	90,5
2020	31	91,2	17 976	94,9	138 759	95,4
2021	169	99,4	260 182	99,7	782 607	99,1
Moyenne	123	97,9	102 840	95,0	520 068	96,5

Note : Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

Au cours des dix dernières années, 97,9 % des arrêts de travail enregistrés au Québec relevaient de la compétence provinciale. La répartition des travailleurs touchés par des arrêts de travail relevant de la compétence provinciale et fédérale est d'ailleurs semblable entre l'année 2020 et 2021. En 2020, 94,9 % des arrêts de travail étaient de compétence provinciale, tandis que 5,1 % relevaient de la compétence fédérale (voir le tableau 8 du bilan des arrêts de travail de 2020). Ces proportions sont restées assez constantes en 2021, année durant laquelle elles ont respectivement atteint 99,7 % et 0,3 % (voir le tableau 8).

En outre, le seul arrêt de travail de compétence fédérale recensé en 2021 était celui de l'Association des employeurs maritimes, qui a touché 804 travailleurs et représenté quelque 7 232 jours-personnes perdus (Annexe 2).

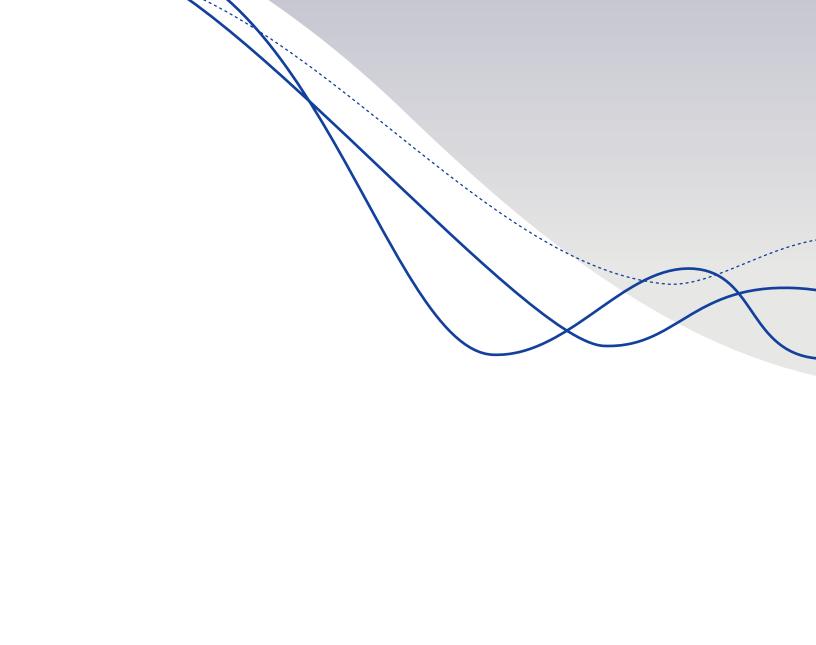
TABLEAU 3

ARRÊTS DE TRAVAIL DE COMPÉTENCE FÉDÉRALE AU QUÉBEC, DE 2012 À 2021

Année	Nombre de conflits	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours- personnes perdus	Part (%) annuelle des jours- personnes perdus
2012	2	2,9	265	2,8	3 154	1,3
2013	0	0,0	0	0,0	0	0,0
2014	0	0,0	0	0,0	0	0,0
2015	2	1,3	128	0,1	1 529	0,1
2016	1	0,7	179	0,6	27 500	10,0
2017	1	0,5	430	0,2	1 290	0,2
2018	3	1,4	2 152	9,9	27 210	7,2
2019	4	5,3	3 763	30,5	25 354	9,5
2020	3	8,8	975	5,1	6 647	4,6
2021	1	0,6	804	0,3	7 232	0,9
Moyenne	2	2,2	870	5,0	9 992	3,4

Note : Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

De 2012 à 2021, on a observé très peu d'arrêts de travail de compétence fédérale, soit seulement 2,2 % en moyenne par année.



ARRÊTS DE TRAVAIL SELON LE SECTEUR D'ORIGINE

En 2021, une grande proportion (89,9 %) des arrêts de travail de compétence provinciale s'est produite dans le secteur privé, comparativement à 74,2 % en 2020 (tableau 4). L'augmentation du nombre d'arrêts de travail de compétence provinciale en 2021 est due à une hausse de 99 arrêts de travail dans le secteur privé (122 arrêts de travail ont été observés en 2021, contre 23 en 2020) et à une augmentation de 39 arrêts de travail dans le secteur public (47 arrêts de travail ont été observés en 2021, contre 8 en 2020).

Dans le secteur privé, le nombre de travailleurs affectés par un arrêt de travail a augmenté, passant de 1 778 en 2020 à 22 460 en 2021 (voir le tableau 4). Par ailleurs, dans le secteur public, ce nombre a augmenté de façon très importante, passant de 16 198 en 2020 à 237 722 en 2021 (voir le tableau 5). En ce qui concerne le nombre de jours-personnes perdus, il a aussi considérablement augmenté dans les secteurs privé et public. Dans le secteur privé, il est passé de 56 119 en 2020 à 377 861 en 2021. Cette tendance à la hausse est également observée dans le secteur public, où ce nombre est passé de 82 640 en 2020 à 413 506 en 2021.

ARRÊTS DE TRAVAIL DE COMPÉTENCE PROVINCIALE DANS LE SECTEUR PRIVÉ AU QUÉBEC, DE 2012 À 2021

Année	Nombre de conflits	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours- personnes perdus	Part (%) annuelle des jours- personnes perdus
2012	61	92,4	7 855	89,2	209 242	86,5
2013	71	84,5	177 444	99,0	944 513	98,7
2014	68	68,7	3 903	14,2	218 901	86,8
2015	72	47,4	6 077	2,0	197 250	15,1
2016	129	89,6	3 396	11,3	85 642	34,6
2017	186	94,9	169 634	96,9	542 188	83,1
2018	193	88,1	12 842	65,7	343 021	89,9
2019	53	79,1	4 907	57,3	191 094	78,9
2020	23	74,2	1 778	9,9	56 119	40,4
2021	122	72,2	23 460	9,0	369 101	47,2
Moyenne	98	79,1	41 130	45,5	315 707	66,1

Note : Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

Le nombre d'arrêts de travail recensés dans le secteur privé en 2021 est de 122. Ce nombre d'arrêts de travail est plus élevé que le nombre moyen d'arrêts des dix dernières années (122 comparativement à 98)⁵. En 2021, le nombre de travailleurs touchés (23 460) est cependant un peu moins élevé que le nombre moyen de travailleurs touchés durant les dix dernières années (41 130). Les données montrent une augmentation des arrêts de travail en 2021, tant dans le secteur privé que public (voir le tableau 5), reflétant possiblement des tensions dans le monde du travail dues aux retombées de la pandémie et à l'évolution des conditions de travail dans un contexte de transformation rapide du marché de l'emploi.

En 2021, le nombre de jours-personnes perdus est plus élevé que la moyenne observée les dix dernières années (369 101 en 2021 comparativement à 315 707 au cours des dix dernières années).

^{5.} Les données du Bilan ne permettant pas d'expliquer cette augmentation, ceci n'est qu'une hypothèse. Il faudrait mener une étude complémentaire pour en déterminer les causes précises.

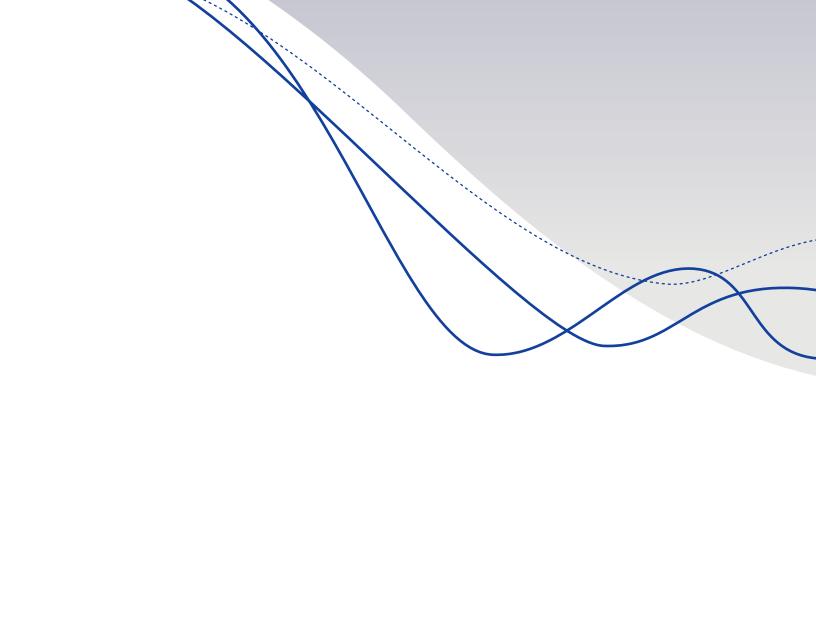
ARRÊTS DE TRAVAIL DE COMPÉTENCE PROVINCIALE DANS LE SECTEUR PUBLIC⁶ AU QUÉBEC, DE 2012 À 2021

Année	Nombre de conflits	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours- personnes perdus	Part (%) annuelle des jours- personnes perdus
2012	5	7,6	950	10,8	32 776	13,5
2013	13	15,5	1 785	1,0	12 810	1,3
2014	31	31,3	23 521	85,8	33 287	13,2
2015	80	52,6	296 265	98,0	1 108 440	84,9
2016	15	10,4	26 760	88,7	161 797	65,4
2017	10	5,1	5 466	3,1	108 496	16,9
2018	26	11,9	5 787	34,3	38 637	10,1
2019	14	20,9	3 650	42,7	51 219	21,1
2020	8	25,8	16 198	90,1	82 640	59,6
2021	47	27,8	236 722	91,0	413 506	52,8
Moyenne	25	20,9	61 710	54,6	204 361	33,9

Note : Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

En ce qui concerne les arrêts dans le secteur public, le nombre observé en 2021 (47) est beaucoup plus élevé que la moyenne (25) des dix dernières années, tout comme le nombre de travailleurs touchés et de jourspersonnes perdus, mais moins élevé que la moyenne de 2015, qui a été marquée par des arrêts de travail dans l'ensemble des secteurs de la santé et de l'éducation. Les arrêts de 2015 ont touché 234 200 travailleurs et ont été à l'origine de quelque 930 900 jours-personnes perdus.

^{6.} Le secteur public comprend les sous-secteurs de la fonction publique, ceux des secteurs parapublics et des organismes et sociétés d'État ainsi que les municipalités.



ARRÊTS DE TRAVAIL SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

C'est dans le secteur tertiaire (voir le tableau 6) qu'ont été relevés, en 2021, le plus grand nombre d'arrêts de travail (140), le plus grand nombre de travailleurs touchés (255 266) et le plus grand nombre de jours-personnes perdus (612 268). En outre, 359 768 jours-personnes ont été perdus dans le secteur des services de santé et des services sociaux, soit 44 % du total pour tous les secteurs, alors que seulement 2 060 jours-personnes ont été perdus dans le secteur des commerces de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac.

En 2020, parmi les arrêts de travail les plus importants au regard du nombre de jours-personnes perdus dans le secteur tertiaire, il y a eu celui des services de santé et services sociaux, qui représentait 359 768 jours-personnes perdus, soit 69 377 travailleurs affectés (voir le tableau 6).

Dans le secteur secondaire, le sous-secteur de l'industrie alimentaire a enregistré le plus grand nombre de jours-personnes perdus, soit 97 239, ce qui représente 74,57 % du total de ce secteur. Ce sous-secteur a été particulièrement affecté par une grève chez Olymel société en commandite, qui a impliqué 931 travailleurs et a entraîné la perte de 81 928 jours-personnes. Le nombre de jours-personnes perdus chez Olymel société en commandite constitue 62,83 % du total des jours-personnes perdus dans ce sous-secteur. De plus, cette entreprise compte le plus grand nombre de travailleurs touchés, soit 32,93 % du total.

Dans le secteur primaire, le sous-secteur des mines a enregistré le plus grand nombre de jours-personnes perdus, soit 42 924, ce qui représente 91 % du total de ce secteur. Ce sous-secteur a été particulièrement affecté par une grève chez ArcelorMittal Exploitation minière Canada s.e.n.c. et ArcelorMittal Infrastructure Canada s.e.n.c., qui a impliqué 2 044 travailleurs dans le secteur primaire.

ARRÊTS DE TRAVAIL AU QUÉBEC SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, 2021

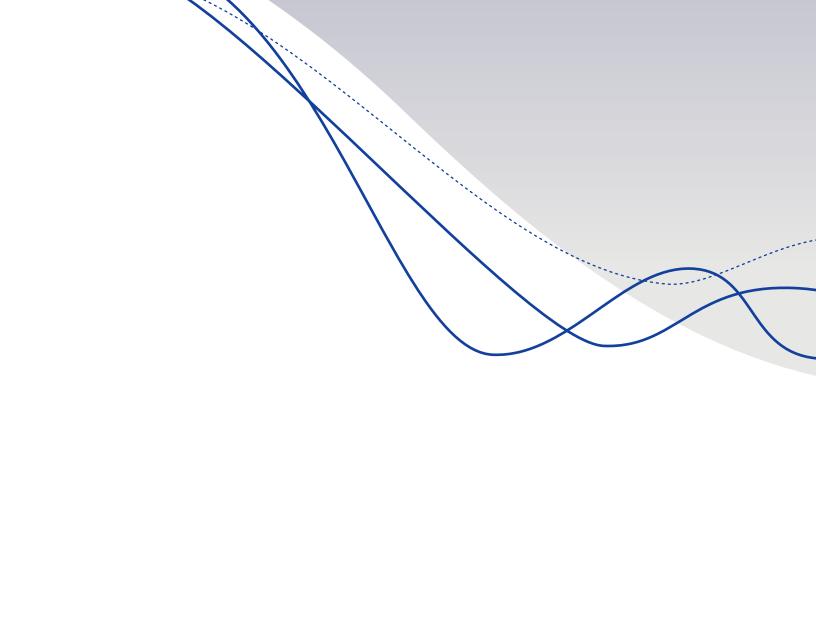
Secteur d'activité	Nombre de conflits ⁷	Travailleurs touchés	Jours- personnes perdus
Secteur primaire			
Exploitation forestière	1	5	25
Mines	4	2 044	42 924
Services forestiers	11	844	4 220
Total du secteur primaire	16	2 893	47 169
Secteur secondaire			
Industries de la machinerie (sauf électrique)	1	42	5
Industries des aliments	4	1 408	97 239
Industries des produits du pétrole et du charbon	1	17	2 550
Industries des produits minéraux non métalliques	3	384	24 072
Industries des produits textiles	1	200	2 600
Industries du bois	1	260	1 040
Industries du matériel de transport	1	381	1 526
Industries du papier et des produits en papier	2	154	1 283
Total du secteur secondaire	14	2 827	130 402

^{7.} Nombre de conflits en vigueur au cours de l'année.

TABLEAU 6 (SUITE)

ARRÊTS DE TRAVAIL AU QUÉBEC SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, 2021

Secteur d'activité	Nombre de conflits ⁷	Travailleurs touchés	Jours- personnes perdus
Secteur tertiaire	•	•	
Associations	4	45	315
Autres services publics	1	250	250
Services aux entreprises	1	27	1 998
Commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac	1	9	396
Commerces de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	4	879	2 060
Commerces de gros des articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction	1	26	2 019
Hébergement	9	813	30 926
Restauration	1	14	229
Services de divertissements et de loisirs	4	164	653
Services d'enseignement	24	180 954	188 878
Services des administrations locales	3	618	9 194
Services de santé et services sociaux	71	69 377	359 768
Services immobiliers (sauf les lotisseurs)	5	302	833
Services personnels et domestiques	1	95	3 990
Transports (1 arrêt dans ce secteur est de compétence fédérale)	10	1 693	10 759
Total du secteur tertiaire	140	255 266	612 268
Total de tous les secteurs	170	260 986	789 839



ARRÊTS DE TRAVAIL SELON L'AFFILIATION SYNDICALE

En 2021, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) a été le syndicat le plus touché par les arrêts de travail, avec un total de 87 conflits recensés, comme le montre le tableau 7. En deuxième position, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) a enregistré 50 arrêts de travail. Enfin, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a également été affectée par 22 arrêts de travail.

Le tableau 7 montre que la CSQ présentait le pourcentage le plus élevé de travailleurs touchés par des arrêts de travail parmi toutes les affiliations syndicales, soit 42,4% des travailleurs touchés. La CSN a également enregistré un pourcentage relativement élevé, soit 26,7% des travailleurs touchés. En ce qui concerne la FTQ, elle comptait 7,3 % des travailleurs touchés. Pour ce qui est des jours-personnes perdus, 44,1% d'entre eux étaient associés à la CSN; 12,4% à la CSQ; et 15,2% à la FTQ. Mentionnons qu'en 2021, seulement 1,3% des unités d'accréditation ont été touchées par un arrêt de travail.

ARRÊTS DE TRAVAIL AU QUÉBEC SELON L'AFFILIATION SYNDICALE⁸, 2021

Affiliation syndicale	Nombre d'arrêts de travail	Part (%) annuelle des arrêts de travail	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Part (%) des unités d'accrédita- tions en arrêt de travail par affiliation	Jours- personnes perdus	Part (%) annuelle des jours- personnes perdus
Centrale des syndicats démocratiques (CSD)	3	1,8	96	0,0	0,2	1 430	0,2
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	87	51,2	69 738	26,7	0,2	348 389	44,1
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)	22	12,9	110 781	42,4	0,2	97 784	12,4
FAT-COI	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0,0
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)	50	29,4	19 053	7,3	0,5	120 411	15,2
Syndicats indépendants ⁹	8	4,7	61 318	23,5	0,1	221 825	28,1
Total de toutes les affiliations syndicales	170	100,0	260 986	100,0	1,3	789 839	100,0

Note : Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

^{8.} Selon les données de l'Enquête sur la population active (EPA) de Statistique Canada, le nombre de salariés couverts par un syndicat était estimé à 1 379 100 en 2016.

^{9.} Cette catégorie regroupe maintenant tous les syndicats indépendants, quelle que soit leur sphère de compétence (locale, provinciale, nationale ou internationale).

ARRÊTS DE TRAVAIL SELON LA NATURE, LES CIRCONSTANCES ET LES POINTS EN LITIGE

La répartition des arrêts de travail survenus en 2021, selon leur nature (voir tableau 8), montre que 95,9 % étaient des grèves. Parmi ces grèves, 95,3 % relevaient de la compétence provinciale et 0,6 % de la compétence fédérale. Les lockout représentaient 2,4 % des arrêts de travail, tandis que 1,8 % étaient une combinaison de grèves et de lockout.

Cependant, les grèves ont été responsables de la majorité des jours-personnes perdus, soit 756 875 (95,3 % du total), dont 752 564 étaient de compétence provinciale. Les arrêts de travail combinant grèves et lockout ont totalisé 4 311 jours-personnes perdus, soit 0,5 % du total¹⁰.

^{10.} Pour obtenir le total des jours-personnes perdus, on additionne les jours perdus à cause des grèves et ceux perdus à cause des arrêts de travail combinés : Total des jours-personnes perdus à cause des grèves : 759 796 jours (Grèves provinciales + Grèves fédérales) – Total des jours-personnes perdus à cause des arrêts de travail combinés : 4 311 jours.

ARRÊTS DE TRAVAIL AU QUÉBEC SELON LA COMPÉTENCE ET LA NATURE, 2021

Compétence	Nature du conflit	Nombre de conflits ¹¹	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours- personnes perdus	Part (%) annuelle des jours- personnes perdus
	Grève	162	95,3	259 752	99,5	752 564	95,3
Provinciale	Lockout	4	2,4	298	0,1	25 732	3,3
	Grève et lockout ¹²	3	1,8	132	0,1	4 311	0,5
Total compétence provinciale	Tout type de conflits	169	99,4	260 182	99,7	782 607	99,1
	Grève	1	0,6	804	0,3	7 232	0,9
Fédérale	Lockout	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total compétence fédérale	Tout type de conflits	1	0,6	804	0,3	7 232	0,9
Tout type de conflits	Tout type de conflits	170	100,0	260 986	100,0	789 839	100,0

Note : Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

Parmi les arrêts de travail ayant eu cours en 2021, 13 ont été déclenchés lors de la négociation d'une première convention collective (voir le tableau 9). Ces arrêts ont représenté 1 654 jours-personnes perdus, soit 0,2 % des parts annuelles des jours-personnes perdus durant l'année. En revanche, 157 d'entre eux ont été déclenchés lors de la négociation d'un renouvellement de convention collective, ce qui représente 788 185 jours-personnes perdus, soit 99,8 % des parts annuelles de jours-personnes perdus pendant l'année.

^{11.} Nombre de conflits au cours de l'année.

^{12.} La catégorie *Grève et lockout* regroupe les arrêts de travail où un même conflit donne successivement lieu à ces deux formes catégories.

CIRCONSTANCES ENTOURANT LES ARRÊTS DE TRAVAIL AU QUÉBEC, 2021

Circonstance	Nombre de conflits	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours- personnes perdus	Part (%) annuelle des jours- personnes perdus
Négociation d'une première convention	13	7,6	256	0,1	1 654	0,2
Négociation d'un renouvellement	157	92,4	260 730	99,9	788 185	99,8
Total	170	100,0	260 986	100,0	789 839	100,0

Note : Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

En 2021, l'augmentation générale des salaires représentait le premier point de litige pour 147 des 170 arrêts de travail répertoriés, soit 86,5 % d'entre eux (voir le tableau 10). Ces 147 arrêts de travail ont touché 256 832 travailleurs, soit 98,4 % de ceux qui ont été visés par un arrêt de travail durant l'année. Ce motif est aussi à l'origine du plus grand nombre de jours-personnes perdus (soit 707 734, ce qui représente 89,6 % du total). Le deuxième motif à l'origine d'un nombre de jours-personnes perdus (soit 42 924, ce qui représente 5,4 % du total) était la prestation de retraite et d'assurance. Une bonne majorité de ces jours-personnes perdus provient des grèves des secteurs public et parapublic (CPE, service social et santé).

ARRÊTS DE TRAVAIL AU QUÉBEC SELON LES PRINCIPAUX POINTS EN LITIGE, 2021

Point en litige	Nombre d'arrêts de travail	Part annuelle des arrêts de travail (%)	Travailleurs touchés	Part annuelle des travailleurs touchés (%)	Jours- personnes perdus	Part annuelle des jours personnes perdus (%)
Attributions du travail	1	0,6	409	0,2	2 043	0,3
Augmentation générale des salaires	147	86,5	256 832	98,4	707 734	89,6
Avantages sociaux	1	0,6	45	0,0	315	0,0
Diminution générale des salaires	1	0,6	26	0,0	2 019	0,3
Horaire de travail	1	0,6	804	0,3	7 232	0,9
Motif non précisé	9	5,3	311	0,1	3 243	0,4
Prestation de retraite et d'assurance	4	2,4	2 044	0,8	42 924	5,4
Sécurité d'emploi	3	1,8	203	0,1	617	0,1
Sous-traitance	3	1,8	312	0,1	23 712	3,0
Total	170	100,0	260 986	100,0	789 839	100,0

Note : Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

ARRÊTS DE TRAVAIL SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, LE MOIS DE DÉCLENCHEMENT ET LA DURÉE

La répartition des arrêts de travail par région administrative (voir tableau 11) indique que Montréal a enregistré le plus grand nombre d'arrêts de travail, avec un total de 34. Cependant, c'est la région administrative de Montréal qui compte le plus grand nombre de jours-personnes perdus, représentant environ 31,4 % du total annuel.

Les données du tableau 12 indiquent que ce sont les mois de juillet et de décembre qui ont été les plus marqués par le déclenchement d'arrêts de travail en 2021 (les nombres d'arrêts déclenchés ont été respectivement de 25 et de 33). C'est le mois de décembre qui a été marqué par le plus grand nombre de jours-personnes perdus par mois, avec plus de 197 813 jours-personnes perdus.

Dans un autre ordre d'idée, plus de la moitié (121 sur 170, soit 71,8 % du total) des arrêts de travail ayant pris fin en 2021 ont eu une durée de moins de 15 jours ouvrables (voir le tableau 13). Ces arrêts ont touché quelque 250 013 travailleurs, soit 95,8 % du total.

En 2021, les unités de négociation comptant moins de 25 salariés ont connu le plus grand nombre d'arrêts de travail terminés (voir le tableau 14). Cependant, les jours-personnes perdus étaient principalement associés aux unités de négociation de 5 000 travailleurs et plus, représentant 51,4 % du total.

Enfin, 23 des 143 arrêts de travail ayant pris fin en 2021 (voir le tableau 15), soit près de 16,1 %, ont entraîné une perte de moins de 100 jours-personnes. Cependant, la catégorie de nombre de jours-personnes perdus qui représente le plus haut pourcentage de jours perdus est celle des 50 000 et plus (46,8 %), soit 343 355 jours.

ARRÊTS DE TRAVAIL AU QUÉBEC SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, 2021

Région administrative	Nombre de conflits ¹³	Travailleurs touchés	Jours- personnes perdus	Part annuelle des jours- personnes perdus (%)
Abitibi-Témiscamingue	9	392	5 407	0,7
Bas-Saint-Laurent	12	30 593	34 755	4,4
Capitale-Nationale	17	5 762	42 635	5,4
Centre-du-Québec	1	23	92	0,0
Chaudière-Appalaches	6	1 750	95 934	12,1
Côte-Nord	8	2 213	44 958	5,7
Estrie	19	21 524	46 282	5,9
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	11	492	2 767	0,4
Lanaudière	5	783	28 859	3,7
Laurentides	4	774	6 325	0,8
Laval	3	428	2 440	0,3
Mauricie	3	37	30	0,0
Montérégie	14	68 099	38 347	4,9
Montréal	34	65 320	248 355	31,4
Nord du Québec	6	22 484	54 659	6,9
Outaouais	1	470	3 760	0,5

^{13.} Nombre de conflits au cours de l'année.

TABLEAU 11 (SUITE)

ARRÊTS DE TRAVAIL AU QUÉBEC SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, 2021

Région administrative	Nombre de conflits ¹³	Travailleurs touchés	Jours- personnes perdus	Part annuelle des jours- personnes perdus (%)
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2	30 118	35 391	4,5
Plus d'une région ¹⁴	11	9 399	98 218	12,4
Toutes les régions ¹⁵	3	315	575	0,1
Québec, plus autre(s) province(s)	1	10	50	0,0
Total	170	260 986	789 839	100,0

Note: Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

La répartition des arrêts de travail par région administrative (voir tableau 11) indique que Montréal a enregistré le plus grand nombre d'arrêts de travail, avec un total de 34. La Montérégie est la région qui a affecté le plus grand nombre de travailleurs, soit 68 099. Cependant, c'est la région administrative de Montréal qui compte le plus grand nombre de jours-personnes perdus, représentant environ 31,4 % du total annuel. Par ailleurs, six régions administratives ont enregistré 10 arrêts de travail ou plus. Ces régions sont : Montréal (34), l'Estrie (19), la Capitale-Nationale (17), le Bas-Saint-Laurent (12), la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11), et la Montérégie (14).

^{14.} La catégorie « Plus d'une région » présente les arrêts de travail qui ont touché plus d'une région administrative.

^{15.} La catégorie « Toutes les régions » présente les arrêts de travail qui ont eu lieu dans toutes les régions administratives.

TABLEAU 12

ARRÊTS DE TRAVAIL AU QUÉBEC SELON LE MOIS, 2021

Mois	Nombre de conflits déclenchés durant le mois	Travailleurs touchés dans les conflits déclenchés durant le mois	Nombre de conflits en cours ¹⁶ durant le mois	Travailleurs touchés dans les conflits en cours durant le mois	Jours- personnes perdus dans les conflits en cours durant le mois	Part (%) annuelle des jours- personnes perdus dans les conflits en cours durant le mois
Janvier	0	0	3	835	10 011	0,5
Février	1	18	3	839	9 787	0,5
Mars	11	7 213	13	8 034	23 947	1,3
Avril	12	79 845	18	87 363	145 145	7,9
Mai	18	98 002	31	115 397	309 042	16,9
Juin	11	54 508	25	84 763	454 797	24,8
Juillet	25	1 690	36	4 896	119 877	6,5
Août	9	602	31	4 585	145 619	7,9
Septembre	22	3 575	51	7 214	119 848	6,5
Octobre	9	3 427	52	10 109	136 043	7,4
Novembre	16	4 299	58	13 311	161 386	8,8
Décembre	33	6 972	73	16 488	197 813	10,8
Total	167	260 151	394	353 834	1 833 315	100,0

Note : Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

Les données du tableau 12 indiquent que ce sont les mois de juillet et de décembre qui ont été les plus marqués par le déclenchement d'arrêts de travail en 2021 (les nombres d'arrêts déclenchés ont été respectivement de 25 et de 33). C'est le mois de décembre qui a été marqué par le plus grand nombre de jours-personnes perdus, avec plus de 197 813 (tableau 12) jours-personnes perdus. Cependant, c'est en mai qu'il y a eu le plus de travailleurs touchés, soit 98 002.

^{16.} Pour les arrêts de travail en cours, les totaux ne correspondent pas à la somme des données de chacun des mois pour les conflits et les travailleurs touchés puisque des conflits ont eu cours durant un ou plusieurs mois.

ARRÊTS DE TRAVAIL AYANT PRIS FIN EN 2021 AU QUÉBEC, SELON LA DURÉE EN JOURS OUVRABLES

Nombre de jours ouvrables	Nombre de conflits ¹⁷	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours- personnes perdus	Part (%) annuelle des jours- personnes perdus	Durée moyenne en jours ouvrables ¹⁸
Moins de 5	59	41,3	236 201	91,8	408 234	55,6	2,1
De 5 à 14	57	39,9	12 600	4,9	95 671	13,0	7,6
De 15 à 24	19	13,3	7 095	2,8	126 635	17,2	18,1
De 25 à 49	4	2,8	471	0,2	17 072	2,3	41,0
De 50 à 99	3	2,1	972	0,4	84 155	11,5	76,0
De 100 à 199	1	0,7	17	0,0	2 550	0,3	175,0
200 et plus	0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	143	100,0	257 356	100	734 317	100,0	10,2

Note : Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

Dans un autre ordre d'idée, plus de la moitié (116 sur 170, soit 81,1 % du total) des arrêts de travail ayant pris fin en 2021 ont eu une durée de moins de 15 jours ouvrables (voir le tableau 13). Ces arrêts ont touché 248 801 travailleurs, soit 96,8 % du total, et ont été à l'origine de 505 905 jours-personnes perdus, soit 64,1 % du total.

^{17.} Ce tableau porte sur les conflits terminés plutôt que sur la totalité des conflits ayant eu lieu au cours de l'année.

^{18.} Pour les conflits ayant pris fin en 2020, on a tenu compte, dans le calcul de la durée, des jours ouvrables perdus depuis le début du conflit.

ARRÊTS DE TRAVAIL AYANT PRIS FIN EN 2021 AU QUÉBEC, SELON LE NOMBRE DE TRAVAILLEURS EN CAUSE

Nombre de travailleurs en cause	Nombre de conflits	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours- personnes perdus	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus
Moins de 25	32	22,4	488	0,2	7 497	1,0
De 25 à 49	31	21,7	1 056	0,4	11 082	1,5
De 50 à 99	22	15,4	1 579	0,6	13 420	1,8
De 100 à 499	26	18,2	6 697	2,6	47 086	6,4
De 500 à 999	10	7,0	7 051	2,7	126 352	17,2
De 1 000 à 4 999	13	9,1	24 771	9,6	151 568	20,6
5 000 et plus	9	6,3	215 714	83,8	377 312	51,4
Total	143	100,0	257 356	100,0	734 317	100,0

Note : Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

En 2021, les unités de négociation comptant moins de 25 salariés ont connu le plus grand nombre d'arrêts de travail terminés (voir le tableau 14). Elles représentaient près de 22,4 % du total, soit 32 des 143 arrêts de travail. Il n'est pas surprenant qu'un grand nombre d'arrêts de travail soient associés à la catégorie « Moins de 25 travailleurs », car environ 40 % de toutes les conventions collectives en vigueur au Québec appartiennent à cette catégorie. En ce qui concerne les jours-personnes perdus, ils étaient principalement associés aux unités de négociation de 5 000 travailleurs et plus. En effet, 51,4 % du total, soit 377 312 des 734 317 jours-personnes perdus, étaient liés à ces unités. De plus 20,6 % des unités appartenaient à la catégorie des 1 000 à 4 999 salariés.

ARRÊTS DE TRAVAIL AYANT PRIS FIN¹⁹ EN 2021 AU QUÉBEC, SELON LES JOURS-PERSONNES PERDUS

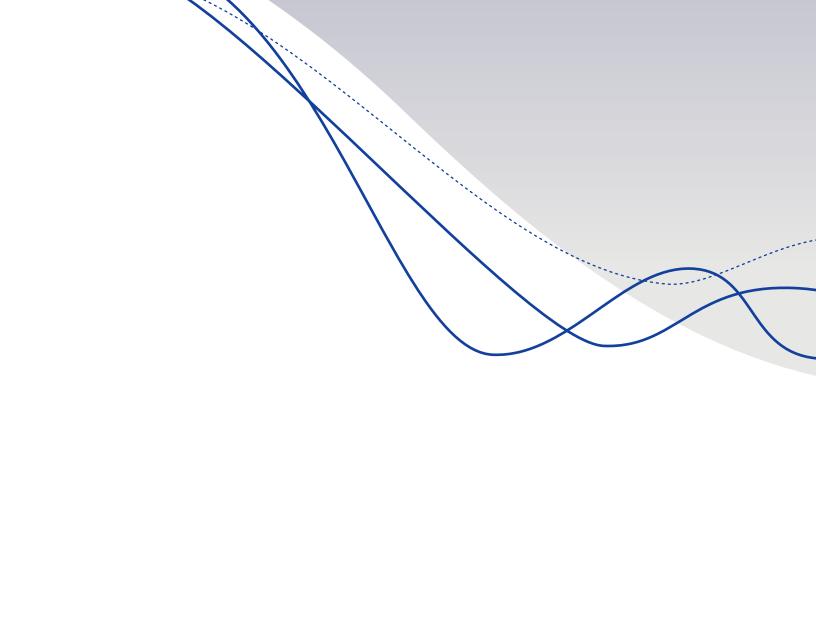
Nombre de jours- personnes perdus	Nombre de conflits ²⁰	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours- personnes perdus	Part (%) annuelle des jours- personnes perdus
Moins de 100	23	16,1	684	0,3	1 148	0,2
De 100 à 499	61	42,7	4 764	1,9	16 290	2,2
De 500 à 999	6	4,2	464	0,2	4 024	0,5
De 1 000 à 4 999	29	20,3	22 505	8,7	58 792	8,0
De 5 000 à 9 999	10	7,0	17 249	6,7	69 038	9,4
De 10 000 à 49 999	11	7,7	140 922	54,8	241 670	32,9
50 000 et plus	3	2,1	70 768	27,5	343 355	46,8
Total	143	100,0	257 356	100,0	734 317	100,0

Note : Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

Enfin, 23 des 143 arrêts de travail ayant pris fin en 2021 (voir le tableau 15), soit près de 16,1 %, ont entraîné une perte de moins de 100 jours-personnes, alors que 61 en ont entraîné entre 100 et 499. Cependant, la plus forte proportion (54,8 %) de travailleurs touchés se classe dans la catégorie correspondant à la perte de 10 000 à 49 999 jours-personnes. En outre, la catégorie de nombre de jours-personnes perdus qui représente le plus haut pourcentage de jours perdus est 50 000 et plus (46,8 %) et correspond à 343 355 jours-personnes perdus. L'intérêt de la mesure jours-personnes perdus est d'offrir un indicateur présentant l'ampleur des coûts associés aux arrêts de travail.

^{19.} Ce tableau porte sur les conflits terminés et non sur la totalité des conflits ayant eu lieu au cours de l'année.

^{20.} Pour les conflits ayant pris fin en 2021, on a tenu compte, dans le calcul, des jours-personnes perdus depuis le début du conflit.



CONCLUSION

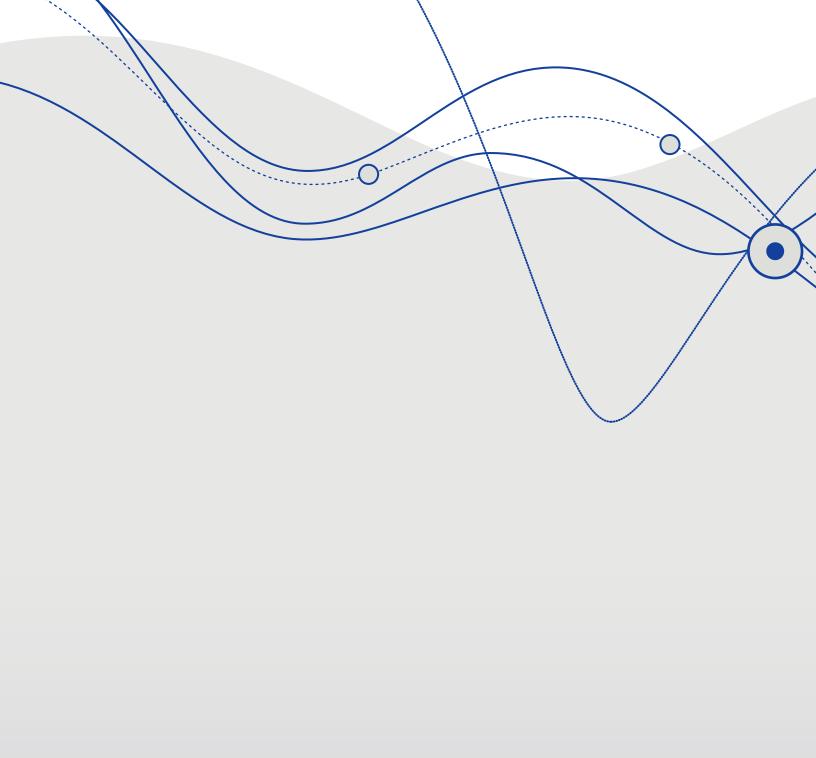
En 2021, le nombre d'arrêts de travail a connu une augmentation importante, c'està-dire 136 de plus que l'année précédente. En 2020, 34 conflits ont été déclenchés, tandis qu'en 2021, ce nombre a grimpé à 170. Ces arrêts de travail ont affecté un nombre beaucoup plus important de travailleurs en 2021 (260 986) par rapport à 2020 (18 951). Rappelons que cela s'explique notamment par les arrêts de travail dans les secteurs de la santé et de l'éducation. De plus, ils ont entraîné une augmentation considérable du nombre de jours-personnes perdus, ce dernier étant passé de 145 406 en 2020 à 789 839 en 2021. Il est important de noter que les arrêts de travail dans le secteur tertiaire ont représenté près de 77 % des jours-personnes perdus en 2021.

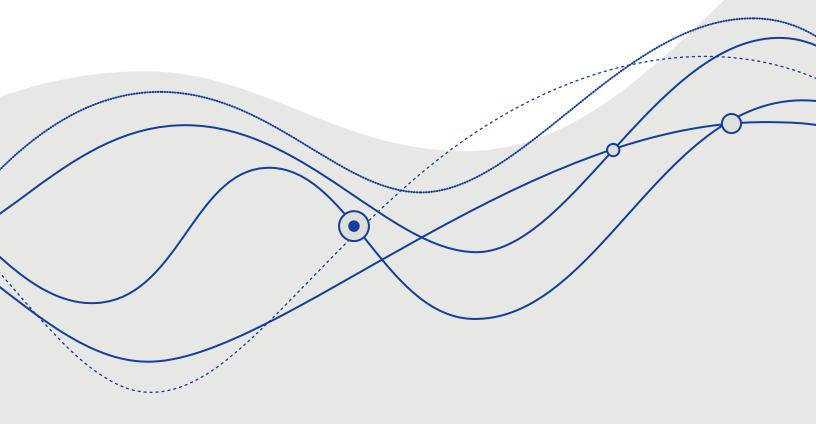
Toujours en 2021, la presque totalité des arrêts de travail recensés était de compétence provinciale (99,3 %), ce qui représente plus de 259 752 travailleurs touchés. De plus, une forte majorité de ces arrêts de travail ont eu lieu dans le secteur privé (89,9 %).

La majorité des arrêts de travail recensés étaient des grèves, représentant 95,9 %²¹ du total, tandis que les lockout constituaient 2,4 % de ces arrêts. Dans 2,4 % des cas, il y a eu une combinaison de ces deux types d'arrêts de travail, à savoir les grèves et les lockout. L'augmentation générale des salaires a été le motif qui a entraîné le plus grand nombre de jours-personnes perdus, soit 86,5 %. Ce motif a également concerné le plus grand nombre de travailleurs, soit 256 832, ce qui représente 98,4 % du total. Les prestations de retraite et d'assurance ont été le deuxième motif ayant entraîné le plus grand nombre de jours-personnes perdus, représentant 5,4 % du total.

La durée moyenne des arrêts de travail qui se sont terminés en 2021 est de 10,2 jours ouvrables. Plus d'un tiers (39,2 %) des arrêts de travail qui se sont terminés en 2021 ont duré moins de cinq jours ouvrables. Enfin, ce sont les arrêts de travail qui se sont terminés en 2021 et qui concernaient des unités de négociation de 5 000 personnes et plus qui ont touché la plus grande proportion de travailleurs (83,8 %). Cette catégorie a également été à l'origine du plus grand nombre de jours-personnes perdus, soit 377 312, ce qui représente 51,4 % du total.

^{21.} Total des grèves (compétences provinciale + fédérale), soit 95,3 % + 0,6 %.

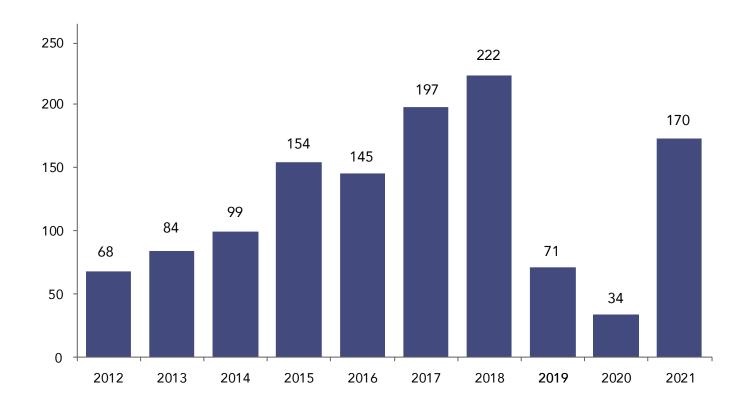




ANNEXE 1
GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 122

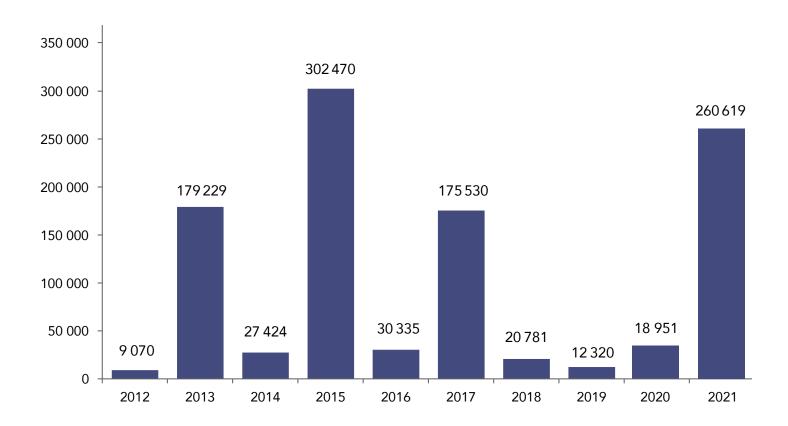
NOMBRE D'ARRÊTS DE TRAVAIL OBSERVÉS EN COURS D'ANNÉE AU QUÉBEC, DE 2012 À 2021



^{22.} Voir Les arrêts de travail au Québec Bilan pour l'année 2017, « Les arrêts de travail en 2017 ont été fortement influencés par des conflits dans les secteurs de la construction et des services ambulanciers, contribuant à une hausse significative du nombre de travailleurs touchés et des jours-personnes perdus. », p.1.

GRAPHIQUE 2^{23, 24}

NOMBRE DE TRAVAILLEURS TOUCHÉS PAR UN ARRÊT DE TRAVAIL AU QUÉBEC, DE 2012 À 2021

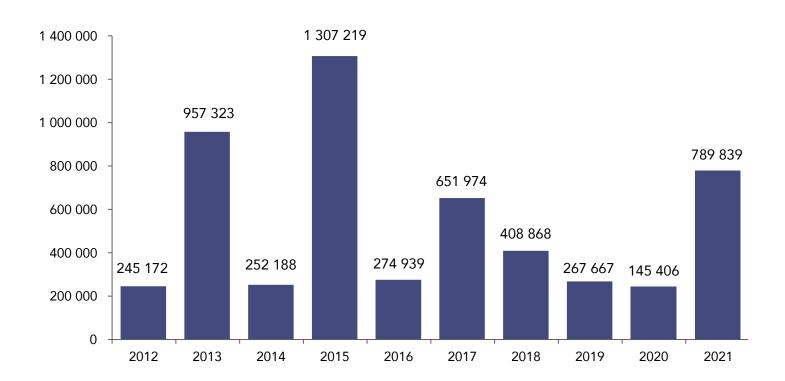


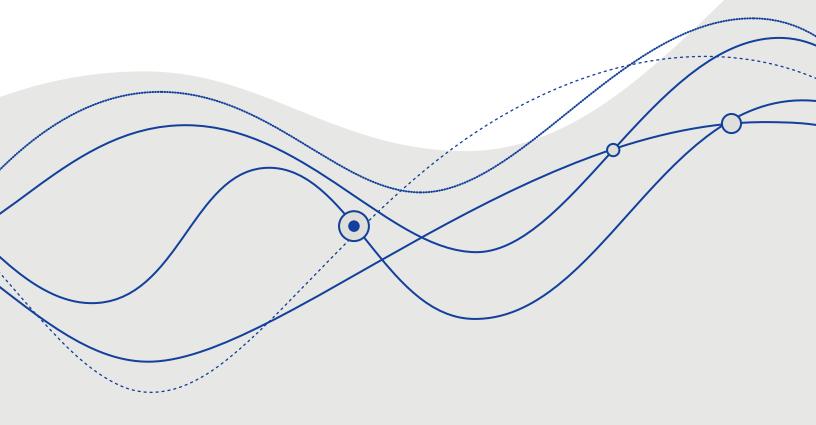
^{23.} Voir : Les arrêts de travail au Québec : Bilan pour l'année 2015, « La hausse en 2015 du nombre de travailleurs touchés et de jours-personnes perdus s'explique principalement par les arrêts de travail dans les secteurs publics de la santé et de l'éducation », p.5, <u>Les arrêts de travail au Québec, bilan de l'année 2015 (gouv.qc.ca)</u>.

^{24.} Pour 2017, voir graphique 1.

GRAPHIQUE 3

NOMBRE DE JOURS-PERSONNES PERDUS EN RAISON D'UN ARRÊT DE TRAVAIL AU QUÉBEC, DE 2012 À 2021





ANNEXE 2 LISTE DES GRÈVES ET DES LOCKOUT AYANT EU LIEU EN 2021

Type de conflit	Secteur d'activité économique	Nombre de travailleurs touchés	Jours- personnes perdus	Date de début du conflit	Date de fin du conflit	Enjeu principal
9312-558 Montréal	1 Québec inc.	Affiliation : C	Affiliation : CSN			
Lockout	Hébergement	125	250	2021-09-18	2021-09-19	Augmentation générale des salaires
	ture de Beauce inc. e-Appalaches				Affiliation : F	TQ
Grève	Services forestiers	300	1 500	2021-07-04	2021-07-11	Augmentation générale des salaires
ArcelorM et Arcelo Côte-Nor	ittal Exploitation minièr rMittal Infrastructure Ca d	re Canada s.e. anada s.e.n.c.	n.c.		Affiliation : FTQ	
Grève	Mines	2 022	42 462	2021-05-10	2021-06-08	Prestation de retraite et d'assurance
Asplundh Lanaudièi	Canada ULC re				Affiliation : F	TQ
Grève	Services forestiers	300	1 500	2021-07-04	2021-07-11	Augmentation générale des salaires
Association des employeurs maritimes (compétence fédérale) Montréal					Affiliation : F	ΤΩ
Grève 	Transports	804	7 232	2020-07-27	2021-04-30	Horaire de travail

Type de conflit	Secteur d'activité économique	Nombre de travailleurs touchés	Jours- personnes perdus	Date de début du conflit	Date de fin du conflit	Enjeu principal
Autobus Montérég	Rive-Sud inc. gie	Affiliation : F	ТО			
Grève	Transports	154	462	2021-11-04	2021-11-08	Augmentation générale des salaires
Centre de Estrie	e la petite enfance (CPE	E) Magimo			Affiliation : C	SN
Grève	Services de santé et services sociaux	210	1 680	2021-12-01	2021-12-10	Augmentation générale des salaires
Centre de Bas-Saint	e la petite enfance de R -Laurent	ivière-du-Lou _l	р		Affiliation : CSN	
Grève	Services de santé et services sociaux	120	960	2021-12-01	2021-12-10	Augmentation générale des salaires
Collège d de la Gas Montréal	l'enseignement général pésie et des Îles	et profession	nnel		Affiliation : C	SQ
Grève	Services d'enseignement	127	254	2021-03-30	2021-05-13	Augmentation générale des salaires
Comité patronal de négociation pour la Commission scolaire Crie (CPNSC) Nord-du-Québec					Affiliation : CSQ	
Grève	Services d'enseignement	990	990	2021-04-14	2021-06-13	Augmentation générale des salaires

Type de conflit	Secteur d'activité économique	Nombre de travailleurs touchés	Jours- personnes perdus	Date de début du conflit	Date de fin du conflit	Enjeu principal
Commissi Plus d'une	on scolaire Kativik e région				Affiliation : C	SQ
Grève	Services d'enseignement	980	1 042	2021-04-28	2021-05-19	Augmentation générale des salaires
Compagn Montérég	nie Beaulieu Canada (div gie	vision 3)			Affiliation : F	ΤΟ
Grève	Industries des produits textiles	200	2 600	2021-11-15	2021-12-10	Augmentation générale des salaires
	coopérative e-Appalaches				Affiliation : FTQ	
Grève	Industries des aliments	364	12 386	2021-05-23	2021-06-26	Augmentation générale des salaires
Ferme St- Montérég	Zotique Itée et Ferme I gie	Réal Millette in	nc.		Affiliation : CSN	
Grève	Commerces de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	130	26	2021-12-23		Motif non précisé
Groupe CRH Canada inc. Lanaudière					Affiliation : FTQ	
Lock-out	Industries des produits minéraux non métalliques	142	20 874	2021-06-04		Sous-traitance

Type de conflit	Secteur d'activité économique	Nombre de travailleurs touchés	Jours- personnes perdus	Date de début du conflit	Date de fin du conflit	Enjeu principal
Hotellus I Montréal	Montreal Services inc.				Affiliation : C	SN
Grève	Hébergement	154	18 782	2021-08-27		Augmentation générale des salaires
	InnVest REIT Capitale-Nationale					SN
Grève	Hébergement	214	26 089	2021-08-15		Augmentation générale des salaires
Olymel so Industries	ociété en commandite s des aliments				Affiliation : CSN	
Grève	Industries des aliments	931	81 928	2021-04-28	2021-08-31	Augmentation générale des salaires
Ortec Env Toutes les	vironnement Services in s régions	c.			Affiliation : F	ТО
Grève	Autres services publics	250	250	2021-03-22	2021-03-22	Augmentation générale des salaires
Prelco inc. Bas-Saint-Laurent					Affiliation : F	TQ
Grève	Industries des produits minéraux non métalliques	228	1 140	2021-10-24	2021-10-31	Augmentation générale des salaires

Type de conflit	Secteur d'activité économique	Nombre de travailleurs touchés	Jours- personnes perdus	Date de début du conflit	Date de fin du conflit	Enjeu principal
Rolls-Roy Montréal	ce Canada limitée				Affiliation : C	SN
Grève et lock-out	Industries du matériel de transport	534	2 136	2021-11-21		Prestation de retraite et d'assurance
Société d Laval	e transport de Laval				Affiliation : F	ΤΟ
Grève	Transports	409	2 043	2021-11-03	2021-12-20	Attribution du travail
Société d Montréal	es alcools du Québec				Affiliation : FTQ	
Grève	Commerces de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	557	1 114	2021-11-16	2021-11-22	Augmentation générale des salaires
Société d Capitale-	es traversiers du Québe Nationale	ec			Affiliation : F	то
Grève	Transports	107	321	2021-09-03	2021-09-05	Augmentation générale des salaires
Société en commandite Château Champlain Montréal					Affiliation : CSN	
Grève	Hébergement	107	429	2021-09-03	2021-10-09	Augmentation générale des salaires

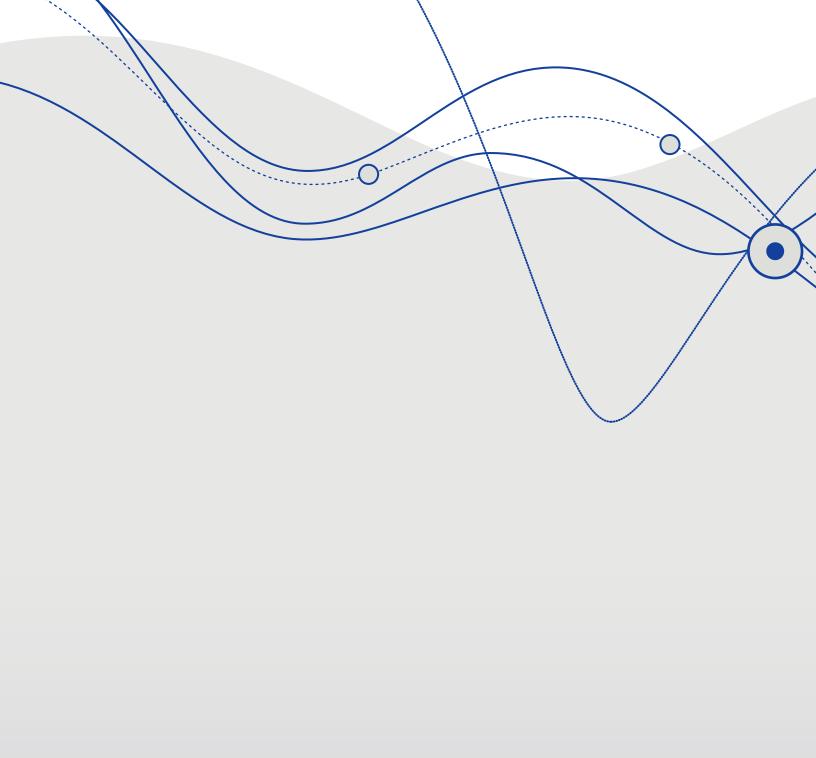
Type de conflit	Secteur d'activité économique	Nombre de travailleurs touchés	Jours- personnes perdus	Date de début du conflit	Date de fin du conflit	Enjeu principal
Tafisa Car Estrie	nada inc.				Affiliation : F	TQ
Grève	Industries du bois	260	1 040	2021-11-09	2021-11-13	Augmentation générale des salaires
Ville de M Montréal	1ontréal				Affiliation : Ir	ndépendant
Grève	Services des administrations locales	536	9 112	2021-06-02	2021-06-27	Augmentation générale des salaires
Comité p des comn Plus d'un	atronal de négociation nissions scolaires franco e région	phones (CPN)	CF)		Affiliation : CSN	
Grève	Services d'enseignement	29 887	29 887	2021-05-26	2021-05-27	Augmentation générale des salaires
Comité p Plus d'un	atronal de négociation e région	des collèges (CPNC)		Affiliation : CSN	
Grève	Services d'enseignement	5 092	15 276	2021-05-19	2021-05-21	Augmentation générale des salaires
Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) Plus d'une région					Affiliation : CSN	
Grève	Services d'enseignement	17 274	51 367	2021-05-11	2021-06-11	Augmentation générale des salaires

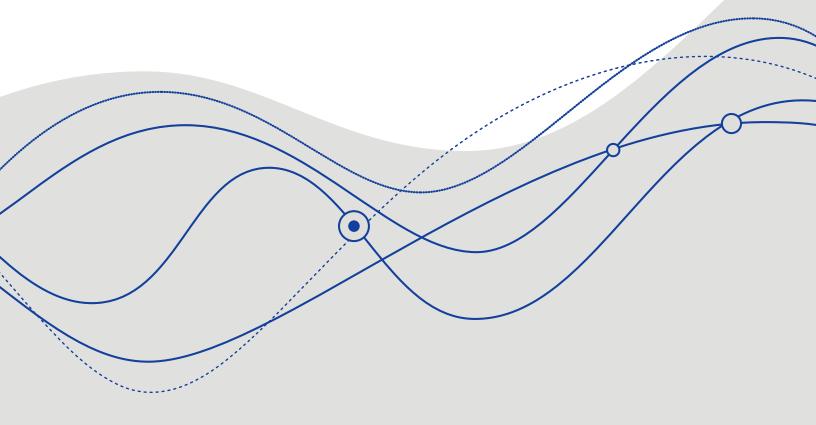
Type de conflit	Secteur d'activité économique	Nombre de travailleurs touchés	Jours- personnes perdus	Date de début du conflit	Date de fin du conflit	Enjeu principal
	atronal de négociation nissions scolaires franco e région	phones (CPN	CF)		Affiliation : FTQ	
Grève	Services d'enseignement	4 149	2 075	2021-05-19	2021-05-19	Augmentation générale des salaires
Comité p Plus d'un	atronal de négociation e e région	des collèges (CPNC)		Affiliation : F	ТО
Grève	Services d'enseignement	748	374	2021-05-25	2021-05-25	Augmentation générale des salaires
	atronal de négociation nissions scolaires franco e région	phones (CPN	CF)		Affiliation : CSQ	
Grève	Services d'enseignement	7 763	15 526	2021-04-29	2021-06-09	Augmentation générale des salaires
	atronal de négociation nissions scolaires franco e région	phones (CPN	CF)		Affiliation : CSQ	
Grève	Services d'enseignement	29 347	29 223	2021-05-04	2021-05-04	Augmentation générale des salaires
Comité patronal de négociation des commissions scolaires francophones (CPNCF) Plus d'une région					Affiliation : C	SQ
Grève	Services d'enseignement	60 304	20 191	2021-04-14	2021-04-14	Augmentation générale des salaires

Type de conflit	Secteur d'activité économique	Nombre de travailleurs touchés	Jours- personnes perdus	Date de début du conflit	Date de fin du conflit	Enjeu principal
	atronal de négociation nissions scolaires anglop e région	Affiliation : CSQ				
Grève	Services d'enseignement	552	552	2021-05-04	2021-05-04	Augmentation générale des salaires
Comité p Plus d'un	atronal de négociation e e région	des collèges (CPNC)		Affiliation : C	SQ
Grève	Services d'enseignement	1 313	1 866	2021-03-30	2021-05-13	Augmentation générale des salaires
Comité p Plus d'un	atronal de négociation e e région	des collèges (CPNC)		Affiliation : CSQ	
Grève	Services d'enseignement	2 628	5 256	2021-03-30	2021-05-13	Augmentation générale des salaires
Comité p Plus d'un	atronal de négociation e e région	des collèges (CPNC)		Affiliation : CSQ	
Grève	Services d'enseignement	2 750	5 500	2021-03-30	2021-05-13	Augmentation générale des salaires
	atronal de négociation nissions scolaires anglop e région	Affiliation : Indépendant				
Grève	Services d'enseignement	7 978	2 393	2021-04-14	2021-04-14	Augmentation générale des salaires

Type de conflit	Secteur d'activité économique	Nombre de travailleurs touchés	Jours- personnes perdus	Date de début du conflit	Date de fin du conflit	Enjeu principal
	atronal de négociation nissions scolaires anglop e région	ohones (CPNC	CA)		Affiliation : CSQ	
Grève	Services d'enseignement	742	1 105	2021-04-29	2021-06-09	Augmentation générale des salaires
	atronal de négociation nissions scolaires anglop	ohones (CPNC	CA)		Affiliation : C	SN
Grève	Services d'enseignement	1 650	1 650	2021-05-26	2021-05-27	Augmentation générale des salaires
	atronal de négociation nissions scolaires franco e région	phones (CPN)	CF)		Affiliation : FTQ	
Grève	Services d'enseignement	5 480	5 480	2021-05-11	2021-05-11	Augmentation générale des salaires
Société d Plus d'un	es traversiers du Québe e région	ec			Affiliation : CSN et FTQ	
Grève	Transports	103	996	2021-08-12	2021-11-05	Augmentation générale des salaires
Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS) Plus d'une région					Affiliation : Indépendant	
Grève	Services de santé et services sociaux	10 439	41 744	2021-06-07	2021-06-22	Augmentation générale des salaires

Type de conflit	Secteur d'activité économique	Nombre de travailleurs touchés	Jours- personnes perdus	Date de début du conflit	Date de fin du conflit	Enjeu principal
Comité patronal de négociation des commissions scolaires anglophones (CPNCA) Plus d'une région					Affiliation : F	ΤΩ
Grève	Services d'enseignement	1 247	1 247	2021-05-11	2021-05-11	Augmentation générale des salaires
	e la petite enfance n de la santé et des ser e région	vices sociaux	- (FSSS - CSN	J)	Affiliation : CSN	
Grève	Services de santé et services sociaux	1 321	10 568	2021-12-01	2021-12-10	Augmentation générale des salaires
Centre de la petite enfance					Affiliation : CSN	
Grève	Services de santé et services sociaux	1 918	33 649	2021-09-24	2021-12-10	Augmentation générale des salaires





ANNEXE 3 DÉFINITION DES CONCEPTS

Arrêt de travail

Il peut s'agir d'une grève, d'un lockout ou d'une combinaison de ces deux types d'arrêts de travail. Une grève est une cessation concertée du travail par un groupe d'employés en vue d'appuyer leurs revendications. Un lockout est une fermeture temporaire du lieu de travail décidée par l'employeur en réponse à un conflit collectif de travail et en vue de contraindre les salariés à accepter certaines conditions de travail. Le secteur du travail comptabilise tous les types d'arrêts de travail, qu'ils soient de compétence provinciale ou fédérale et qu'ils soient considérés comme légaux ou illégaux.

Nombre d'arrêts de travail

L'employeur ou le regroupement officiel de plusieurs employeurs²⁵ constitue l'unité de base du dénombrement des arrêts de travail. Il est à noter qu'un même conflit peut donner lieu à des arrêts de travail sporadiques.

Nombre de travailleurs en cause

Il s'agit du nombre total de salariés directement touchés par le conflit qui a provoqué l'arrêt de travail. Dans la détermination de ce nombre, on tient compte des salariés qui n'ont pas réintégré leur poste à la fin de l'arrêt de travail soit parce qu'ils ont trouvé du travail chez un autre employeur soit parce qu'ils se sont retirés du marché du travail. Une moyenne est calculée en additionnant le nombre de travailleurs touchés au début de l'arrêt de travail et le nombre de travailleurs ayant effectivement réintégré le travail à la date de la reprise des activités, puis en divisant le résultat par deux.

Jours-personnes perdus

Le calcul du nombre de jours-personnes perdus est établi par le produit du nombre de travailleurs touchés et du nombre de jours ouvrables perdus. L'emploi d'une moyenne pondérée pour les travailleurs touchés comme multiplicande dans le calcul des jours-personnes perdus permet d'obtenir une image plus juste de la réalité, car l'utilisation du nombre maximum ou minimum de travailleurs touchés par le conflit entraînerait une tendance, selon le cas, à surestimer ou à sous-estimer les résultats obtenus au moyen de cet indice.

Dans l'optique d'une plus grande validité, l'application de cette mesure requiert également que soient pris en considération les cas de retour progressif au travail. Dans de tels cas, le multiplicande et le multiplicateur sont ajustés en conséquence pour refléter le nombre de travailleurs ayant repris le travail à des dates différentes depuis la fin du conflit.

L'indice des jours-personnes perdus est également corrigé pour tenir compte, dans chaque cas, des jours fériés qui auraient été de toute manière chômés. On a tenu compte du 24 juin, jour férié et chômé en vertu de la Loi sur la fête nationale (chapitre F-1.1) ainsi que des jours fériés, chômés et payés durant l'année, conformément à l'article 60 de la Loi sur les normes du travail (chapitre N 1.1).

^{25.} C'est notamment le cas des comités patronaux de négociation des secteurs de la santé et de l'éducation, dont les conventions collectives dites d'accréditation maîtresse regroupent, pour la plupart, plusieurs centaines d'unités d'accréditation de ces secteurs d'activité.

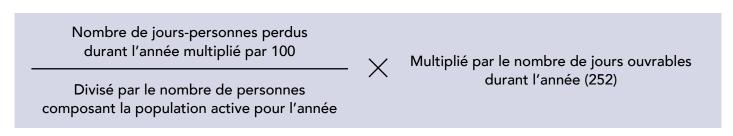
Durée des arrêts de travail

À l'exception du tableau 1, qui présente la durée moyenne en jours civils et en jours ouvrables, la durée réelle d'un arrêt de travail représente le temps écoulé entre la date du début de l'arrêt de travail et la date de retour au travail. Ce temps est exprimé en jours civils.

La durée exprimée en jours ouvrables est calculée à raison de cinq jours ouvrables par semaine pour la période comprise entre la date du début du conflit et la date de reprise des activités. Le calcul de cette durée exclut les jours fériés mentionnés dans la définition précédente (jours-personne perdus).

Pourcentage du temps de travail perdu

Le pourcentage de jours-personnes perdus est plus significatif que la durée quant à l'importance réelle de la perte de temps occasionnée par les arrêts de travail. Cette mesure s'établit comme suit :



Secteur public

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives s'appliquant à des fonctionnaires au sens de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1). Cette catégorie inclut aussi les municipalités.

Secteur parapublic

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives qui ont été signées dans le réseau de l'éducation et dans celui de la santé et des services sociaux et pour lesquelles le gouvernement agit comme employeur ou est l'un des signataires.

Organismes et sociétés d'État

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives s'appliquant à des organismes devant soumettre leurs politiques de rémunération et de conditions de travail au Conseil du trésor.

Secteur privé

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives, au sens du Code du travail, s'appliquant à des salariés autres que ceux des secteurs public et parapublic et des organismes et sociétés d'État.